



SOMMET DES NATIONS UNIES SUR LES SYSTÈMES ALIMENTAIRES

PAPIER DE POSITION DE LA PROPAC

**Piste d'action 4 :
Promouvoir des moyens d'existence équitables.**

Thème : « Promouvoir les systèmes de production alimentaires innovants durables, respectueux de la nature pour créer des emplois, sécuriser les moyens de subsistance des exploitants agricoles familiaux. »

Document soumis au Secrétariat des Nations Unies sur les systèmes alimentaires

Mai 2021

1. INTRODUCTION

L'Afrique Centrale regroupant dix pays¹ couvre une superficie de 6,7 millions km² et compte près de 200 millions d'habitants². C'est une partie du continent riche en terres agricoles, en ressources naturelles et halieutiques, et en diversité bio culturelle, qui sont tous des atouts essentiels pour le bon fonctionnement des systèmes alimentaires. Cependant, elle est la moins sécurisée sur le plan alimentaire³ et nutritionnel. En effet, plus d'un quart de sa population souffre de la faim⁴ et la situation nutritionnelle des groupes les plus vulnérables se détériore davantage en raison des effets sanitaires et socio-économiques de la Covid-19.

Plus de 60% d'actifs agricoles sont de petits exploitants agricoles familiaux avec peu de ressources financières, un difficile accès au foncier et à l'information. Ils font face à de nombreux défis allant du simple accès aux intrants de qualité et à l'augmentation de la production et des revenus, à l'accès aux marchés, aux infrastructures physiques (eau, électricité, routes, entrepôts et équipements marchands,...) et immatérielles facilitatrices, de telle sorte que les pertes post-récoltes restent anormalement élevées, parce qu'ils peinent à évacuer leurs produits et à les distribuer.

Outre les contraintes politiques, institutionnelles et opérationnelles ci-dessus mentionnées, l'Afrique Centrale fait face à une croissance démographique élevée (3% en moyenne), supérieure à celle de sa production (2% environ), une urbanisation qui explose⁵ et, reste exposée aux conflits internes (socio-politiques⁶, entre agriculteurs et éleveurs,..) qui sont à l'origine de l'insécurité dans certains bassins de production, aux chocs climatiques (sécheresse, pluies diluviennes, dégradation des sols, perte de la biodiversité, menaces sur le pastoralisme, baisse des stocks de pêche...), économiques⁷, aux maladies et ravageurs des animaux et des végétaux.

Face à cet ensemble de contraintes (endogènes et exogènes), le secteur agricole en Afrique Centrale connaît des contre-performances, qui obligent les pays à importer d'importantes quantités de céréales (riz, blé, maïs..), de poissons, d'huiles végétales, etc., pour compenser leur déficit de production, creusant ainsi le déficit de leur balance commerciale⁸.

Au plan social, bien que certains pays de la sous-région soient dotés d'un Comité National sur la sécurité alimentaire et la nutrition, ceux-ci sont faiblement dotés en ressources, n'opérant que dans les cas de crise aigüe. De ce point de vue, la gouvernance de la sécurité alimentaire et de la nutrition, tant au niveau national, régional, qu'international, très souvent faible et fragmentée entre différentes institutions et organisations, devrait être renforcée, mieux coordonnée et plus cohérente.

Ce document exprime la position des Organisations Paysannes d'Afrique Centrale membres de la PROPAC, formulée lors des Dialogues Indépendants qui se sont tenus au niveau national et

¹ Angola, Burundi, Cameroun, Congo, RDC, Gabon, Guinée équatoriale, Tchad et Sao Tomé-et-Principe

² Estimations Banque Mondiale, 2020

³ <https://za.boell.org/en/2019/12/16/transforming-africas-food-systems-withstand-2-degc-world#note2>

⁴ FAO, 2021

⁵ La forte urbanisation tire la demande en produits alimentaires de haute qualité que les locaux ne produisent pas (riz, blé, poisson, huiles végétales)

⁶ Quatre pays (RDC, Cameroun, RCA, Tchad) sur les dix connaissent des conflits internes d'intensités différentes, localisés dans des régions devenues économiquement sinistrées, perturbant les activités de production, les chaînes d'approvisionnement et le commerce des denrées alimentaires, et provoquant un nombre important de déplacés, de sous-alimentés et de malnutris

⁷ Les pays de la CEEAC sont en majorité des producteurs et exportateurs de matières premières brutes, qui connaissent des difficultés macroéconomiques persistantes dues aux faibles niveaux des prix internationaux des matières premières aggravées par l'impact socio-économique de la pandémie COVID-19

⁸ Les pays de la CEEAC ont importé l'équivalent de 20 000 milliards de FCFA de denrées alimentaires en 2019 (COMTRADE)

régional, sur le thème : « *Promouvoir les systèmes de production alimentaires innovants durables, respectueux de la nature pour créer des emplois, sécuriser les moyens de subsistance des exploitants agricoles familiaux.* »

L'objectif de ce document de position est de présenter d'une part, la perception que les exploitants agricoles familiaux d'Afrique Centrale ont des systèmes alimentaires innovants et durables, du Sommet Alimentaire Mondial, et d'autre part, de servir d'outil de sensibilisation et de plaidoyer pour la PROPAC et ses membres en vue de contribuer à la transformation des systèmes alimentaires innovants et durables en Afrique Centrale

2. VISION STRATEGIQUE

Considérant qu'un système alimentaire fonctionne bien lorsque les variables suivantes sont en place : (a) la nourriture est accessible, inclusive et suffisante ; (b) les aliments sont sains, nutritifs, et équilibrés ; (c) la nourriture est produite de manière écologique et respectueuse de l'environnement ; (d) les opérations tout au long de la chaîne de valeur alimentaire sont durables ; (e) la nourriture est diversifiée : des cultures, des élevages et des produits halieutiques ; (f) la nourriture en surplus pour les besoins de la famille est vendue au marché (génération de profit) au juste prix⁹

Les OP d'Afrique Centrale partagent la vision stratégique suivante, en vue de transformer les systèmes alimentaires actuels en systèmes alimentaires innovants et durables

1. Parvenir à l'autosuffisance alimentaire sur les produits de base (riz, poisson, volaille..) d'ici 2030 ;
2. Libérer le potentiel des bananes et plantains ainsi que des plantes à racines et tubercules
3. Réduire progressivement les importations de riz et de blé, et favoriser la production et la consommation des produits locaux
4. Accroître significativement la production de céréales et du bétail pour instaurer la sécurité alimentaire dans le sahel
5. Accroître significativement la production de soja, de maïs, des produits laitiers et de la volaille dans la zone de savane guinéenne
6. Accorder la priorité aux programmes agricoles sensibles à la nutrition

⁹ ACORD Rwanda, Avril 2021

3. RECOMMANDATIONS PRINCIPALES

AU PLAN POLITIQUE, INSTITUTIONNEL

1. Plaider pour que chaque Etat de la sous-région consacre au moins 10% de son budget au secteur agricole, conformément aux engagements pris dans les Déclarations de Maputo en 2003 et de Malabo en 2014, afin de mieux promouvoir les systèmes de production alimentaires innovants et durables, respectueux de la nature ;
2. Plaider pour le régime foncier et les droits fonciers pour les agriculteurs et particulièrement les femmes et les jeunes, dans l'accès à la terre afin d'inciter aux investissements ;
3. Instaurer un environnement propice à la transformation des produits agricoles, à travers la mise en place de législations et réglementations efficaces à même de promouvoir un développement de l'agro-industrie piloté par le secteur privé (y compris les exploitants agricoles familiaux), le renforcement des capacités institutionnelles pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et des programmes, ainsi que pour leur suivi et évaluation.

AU PLAN OPERATIONNEL

1. Accroître la productivité à travers la diffusion à large échelle de technologies innovantes pour le développement des systèmes de production alimentaires résilients aux changements climatiques et promouvoir l'agro-écologie ;
2. Investir dans la recherche-développement axée sur la demande ;
3. Accroître des financements destinés aux investissements dans les infrastructures physiques (eau, électricité, routes, entrepôts et équipements marchands,...) et renforcer les capacités de production et de transformation ;
4. Promouvoir la digitalisation des chaînes de valeur agricoles et alimentaires ;
5. Promouvoir et mobiliser des flux de financements adaptés ciblant les besoins des exploitants agricoles familiaux à travers entre autres, l'institution de facilités de financement structurées pour attirer des capitaux privés (y compris institutionnels) vers la transformation des produits locaux, et la promotion de l'inclusion financière ;
6. Plaider pour la mobilisation des ressources internes pérennes en vue du soutien à long terme des projets destinés aux agriculteurs, principalement aux jeunes et aux femmes ;
7. Plaider pour une meilleure coordination des activités des différents acteurs intervenant dans le secteur et promouvoir la cohérence des objectifs et engagements communs, ainsi que des plans d'intervention et de l'allocation des ressources.
8. Capitaliser et diffuser les bonnes pratiques dans les systèmes alimentaires au niveau national, régional, continental ;
9. Accroître le soutien aux OP à l'échelle nationale et régionale, pour transformer les systèmes agroalimentaires innovants et durables

4. RECOMMANDATION TRANSVERSALE

10. Plaidoyer pour mettre fin aux conflits socio-politiques, protéger les populations contre l'insécurité, et renforcer les systèmes de santé et de protection des populations vulnérables face aux crises sanitaires.